

Anor vous aide à produire votre propre électricité solaire !

**vous pouvez bénéficier
d'une aide financière
communale pouvant
aller jusqu'à 2.700 €.**

Grâce au cadastre solaire, à la prime nationale et à la prime communale votée en Conseil Municipal, les Anoriens disposent, aujourd'hui, de conditions exceptionnelles pour investir et autoconsommer leur propre production d'électricité !

Dossier de presse – Ville d'Anor
le samedi 4 juillet 2020

contact :

samuel.pecquerie@ville-anor.fr
06.73.84.21.84 – 03.27.59.51.11
Mairie d'Anor – BP 3 – 59 186 ANOR

Anor, une commune récompensée à plusieurs reprises !

Distinction nationale dans la
catégorie « Mobilités » - Concours
« Fier de ma commune »
02.07.2019



Label National
EcoQuartier
13.12.2018



un EcoQuartier
fier de son passé
mais tourné vers
l'avenir



Ville d'Anor , 5 et 5 bis rue Léo Lagrange, BP n°3
59 186 ANOR – contact-mairie@anor.fr
Télécharger l'application My Anor
Disponible sur les stores
Google Play ou sur l'App store



Sensible à la **réduction de son empreinte énergétique** et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, la commune poursuit ses efforts aux travers de nombreux projets. A titre d'exemples concrets **on peut citer une liste importante de projets menés à bien** aujourd'hui :

- la **chaudière bois énergie et son réseau de chaleur** qui permet, grâce au bocage, d'alimenter 7 bâtiments sur le site du Point du Jour et génère d'importantes économies de chauffage aux différents utilisateurs,

- la récente **labellisation nationale de l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche**

inauguré tout récemment qui achève un long processus de résorption de 6 friches industrielles et en fait une véritable opération de renouvellement urbain et de lutte contre la périurbanisation,

- les interventions lourdes sur certains bâtiments municipaux qui

permettent **des économies importantes comme par exemple LE 36** centre de services multifonctionnels à vocation culturelle dont la **réhabilitation répond aux normes HQE Haute Qualité Environnementale et d'un niveau de rénovation BBC** (Bâtiment Basse Consommation),

- la première **centrale solaire d'autoconsommation communale d'une puissance de 6 kWc** qui produit environ 5.520 kWh/an d'électricité depuis sa mise en fonction en juillet 2019 et qui alimente l'ensemble des infrastructures municipales de l'Espace F. Mitterrand,

- la première **centrale solaire citoyenne de l'arrondissement d'une puissance de 36 kWc** qui produit environ 34.000 kWh/an d'électricité depuis juillet 2019 – Gestion SOLIS Métropole,

- la **seconde centrale solaire d'autoconsommation communale d'une puissance de 9 kWc** qui produit environ 8.970 kWh/an d'électricité. Opérationnelle depuis janvier 2020, elle alimente, au-delà de l'école du Petit Verger où elle est installée, l'ensemble des infrastructures sportives municipales,

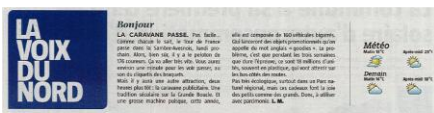
- et enfin tout récemment la réalisation des **2 premières phases de relamping de l'éclairage public** qui poursuit 4 principaux objectifs : Eclairer en toute sécurité, Eclairer plus écologiquement, Eclairer mieux mais aussi Eclairer moins cher.

Après la réalisation de la première centrale solaire citoyenne de l'arrondissement et des 2 centrales d'autoconsommation communales, **nos actions démonstratives permettent aujourd'hui de nous tourner vers les habitants afin de leur permettre de faire des économies en produisant eux-mêmes une partie de l'électricité dont ils ont besoin.**

Anor vous aide à produire votre propre électricité solaire !

vous pouvez bénéficier d'une aide financière communale pouvant aller jusqu'à 2.700 €.

Grâce au cadastre solaire, à la prime nationale et à la prime communale votée en Conseil Municipal, les Anoriens disposent aujourd'hui de conditions exceptionnelles pour investir et autoconsommer leur propre production d'électricité !



Toutes ces économies permettent à la commune de maintenir le même niveau de service apporté aux habitants mais également d'engager d'autres opérations d'investissement générant elles aussi d'autres économies : un véritable cercle vertueux qui permet de concilier économie et écologie !

Selon un sondage récent **2 Français sur 3 se disent prêts à l'électricité solaire** et cette attente fortement partagée est motivée par le souhait de faire des économies (74%), de respecter l'environnement (42%) et être plus autonome énergétiquement (41%). Fort de ce constat et pour les encourager à utiliser l'énergie solaire qui est **une énergie non polluante, facilement disponible, renouvelable** et aisément transformable, **le Conseil Municipal a voté** le 9 juin dernier, à l'instar de ses programmes pluriannuels de



réhabilitation du patrimoine (rénovation des façades ou bien encore celui des chapelles et oratoires), **la mise en place d'une politique de soutien aux énergies renouvelables.**

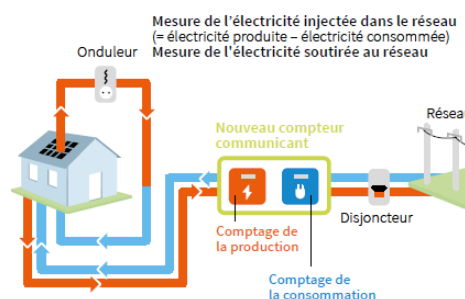
Le premier volet de cette politique (*d'autres volets Anoriens émergeront assurément*) qui répond en outre à des enjeux écologiques plus globaux, consiste à **aider financièrement les Anoriens qui souhaitent procéder à une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque** permettant de produire de l'électricité destinée à l'autoconsommation avec ou sans revente du surplus.

Mais comment ça marche concrètement ? Le schéma ci-contre réalisé par l'Ademe résume son fonctionnement.

En effet, **le solaire, véritable énergie renouvelable comporte des avantages : inépuisable, non polluant**, mais présente aussi des inconvénients avec notamment **un coût d'investissement relativement élevé**. Même s'il existe des aides incitatives et notamment de l'état, **les élus Anoriens ont souhaité apporter à leurs administrés des aides complémentaires et un soutien financier particulier.**

La production consommée et le surplus injecté dans le réseau

Seul le surplus de production sur l'instantané est injecté dans le réseau, vous consommez le reste.



IN SUN WE TRUST

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Notre charte qualité Méthode de calcul FAQ +33 (0)1 84 88 83 25

9 Rue Georges Clémenceau 59186 Anc

194 m² de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires

Jusqu'à 16 000 € de gains en bénéficiant du tarif d'achat, sur 20 ans

PRODUCTION 25 000 kWh/an

PUISSANCE 29 kWc

CO₂ ÉCONOMISÉ 2,2 tonnes/an

VOIR PLUS DE DÉTAILS

Ombagé Ensoleillé

DEMANDER UN DEVIS GRATUIT

Dans ce cadre et pour lancer cette politique la commune entend bien s'appuyer sur le cadastre solaire mis en place par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, qui consiste à tester le potentiel solaire des bâtiments du territoire, d'estimer le coût de l'investissement et sa rentabilité, de bénéficier d'un accompagnement et d'être mis

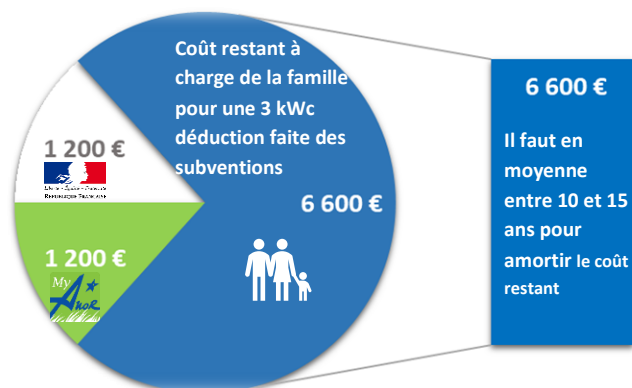
en relation avec des installateurs qualifiés <https://parc-naturel-avesnois.insunwetrust.solar/simulateur>. Ce projet, inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire, soutenu par l'Ademe et la Région Hauts de France vient d'être lancé et présenté à Anor le 4 juillet dernier, en présence de nombreuses personnalités.

Au titre de sa compétence en matière d'environnement, Anor subventionnera donc les particuliers Anoriens pour encourager le recours aux énergies renouvelables.

Après réflexion et analyse notamment de Benjamin WALLERAND, Adjoint en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la 3ème révolution industrielle et de la transition écologique, Marc FRUMIN, Conseiller municipal délégué en charge du suivi et du développement des énergies renouvelables auprès des particuliers et Samuel PECQUERIE, Directeur Général des Services, une proposition de règlement de cette **politique de soutien aux énergies renouvelables 2020-2023 et d'aide financière aux habitants a été élaborée pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation.**

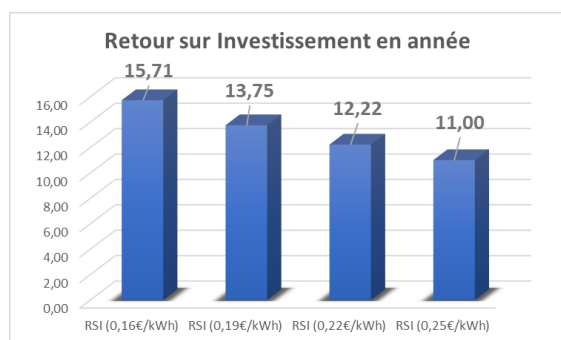
Puissance centrale solaire	Prime municipale forfaitaire
3 kWc	1.200 €
6 kWc	1.800 €
9 kWc	2.700 €

Pour sécuriser les habitants le règlement impose le choix d'un professionnel qualifié RGE "Reconnu Garant de l'Environnement" ainsi que QualiPV et QualiBat. [Règlement complet disponible en ligne](#) sur le site de la commune : rubrique "Votre Mairie" puis "Téléchargements".



Mais combien ça coûte ? En voici un exemple : Pour une installation de 3 kWc (environ 16 m² de panneaux) le coût d'investissement s'élève en moyenne à 9.000 €. Grâce aux subventions nationales et locales à Anor ce coût est réduit à 6.600 € et il faut compter un **Retour Sur Investissement entre 10 et 15 ans** en fonction du niveau d'autoconsommation et du niveau de revente ou pas du surplus d'électricité. Néanmoins, ce **Retour sur Investissement peut être plus court en fonction de l'évolution de prix du kWh** qui est actuellement de 0,16 € mais qui devrait évoluer fortement dans les années à venir

compte tenu de l'harmonisation annoncée au niveau Européen, du coût faible de l'électricité française qui est l'une des moins chère et de l'augmentation du niveau de sécurité dans les centrales nucléaires qui devraient impacter le prix de l'électricité.



Les différentes prévisions annoncent un coût de 0,25 €/kWh minimum d'ici à 20 ans et cela aura donc pour conséquence d'obtenir un Retour sur Investissement plus rapide comme indiqué sur les histogrammes ci-contre.

Compte tenu de la durée de vie de l'installation d'au moins 30 ans et malgré que l'onduleur (cout moyen

1.500 €) doit être changé 2 fois en moyenne, **l'électricité produite après 16 ou 17 ans sera donc gratuite pendant 13 ou 14 années !**

Selon l'ADEME : " Grâce à la baisse des coûts de production de l'électricité d'origine renouvelable et photovoltaïque en particulier, l'autoconsommation devient progressivement économiquement attractive. Elle présente de réels bénéfices comme celui de maîtriser l'origine d'une partie de sa consommation d'électricité, ainsi que de réduire et de sécuriser une partie de sa facture d'électricité. Cependant, ces bénéfices reposent sur la nécessité du juste dimensionnement de l'installation destinée à l'autoconsommation. L'objectif étant de synchroniser les besoins en consommation avec l'ensoleillement et la production photovoltaïque de l'installation. "

La nécessité d'étudier avant d'investir est donc essentielle : le cadastre solaire du Parc Naturel répond ainsi à cette attente avec des simulations mais également la possibilité de recevoir des devis. Les Espaces Info Energie, membre du réseau FAIRE qui vous conseillent également gratuitement au 808 800 700 www.faire.fr, ainsi que les techniciens du Parc et l'équipe municipale. **Grâce au cadastre solaire, à la prime nationale et à la prime communale votée en Conseil Municipal, les Anoriens disposent aujourd'hui de conditions exceptionnelles pour investir et autoconsommer leur propre production d'électricité !**

Solaire en Nord répond à quelques idées reçues / photovoltaïque :

- Recyclage : Il n'est pas plus difficile que pour les autres composants électroniques.
- Performances : le solaire est aussi pertinent dans le Nord, la production annuelle est équivalente à celle d'installations situées à Paris ou à Lyon.
- Durée de vie : Les panneaux lors de leur fonctionnement n'entraînent aucune pollution et ils ne nécessitent aucun entretien (aucune pièce en mouvement). Ils sont nettoyés naturellement par l'eau de pluie. Un nettoyage annuel est cependant nécessaire s'ils sont horizontaux. Les panneaux ont une durée de vie d'au moins 30 ans. La garantie de rendement par les fabricants est de 85% de puissance après 25 ans.

Pour en savoir plus consultez la plaquette ou le site de <http://www.solaire-en-nord.fr/> ou celui de Solis <http://www.asso-solis.fr/>

Aide communale : Pour en savoir plus, vous renseigner ou bien encore déposer un dossier de demande de subvention auprès de la commune : Téléchargez le dossier de demande ainsi que le règlement sur le site internet de la commune www.anor.fr rubrique "Votre Mairie" puis "Téléchargements" ou directement à l'aide du lien suivants <https://www.anor.fr/fichiers/telechargements/498.pdf> ou scannez le QR ci-contre :



Contacts : Benjamin WALLERAND, Adjoint en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la 3ème révolution industrielle et de la transition écologique, Marc FRUMIN, Conseiller municipal délégué en charge du suivi et du développement des énergies renouvelables auprès des particuliers ou Samuel PECQUERIE, Directeur Général des Services – Mairie d'Anor – 03.27.59.51.11 – contact-mairie@anor.fr.